

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Secrétariat
du Chef du Département

Berne, le 29 octobre 1982

p.B.15.21.Au.(23) - KR/zü

R. C.

CONFIDENTIEL

Visite officielle du Chef du
Département à Vienne

14 - 16 octobre 1982

A toutes les représentations diplomatiques

Monsieur le Conseiller fédéral Pierre Aubert

Monsieur le Secrétaire d'Etat R. Probst

Monsieur le Secrétaire général A. Glesti

Monsieur l'Ambassadeur E. Diez

Monsieur l'Ambassadeur E. Brunner

Monsieur l'Ambassadeur J. Monnier

Monsieur l'Ambassadeur F. Muheim

Monsieur l'Ambassadeur A. Hugentobler

Monsieur l'Ambassadeur J.-P. Ritter

Monsieur l'Ambassadeur H. Kaufmann

Monsieur le Ministre J. Zwahlen

Monsieur le Ministre P.-L. Girard

Monsieur le Ministre M. Krafft

Monsieur le Ministre M. Leippert

Monsieur O. Uhl

Monsieur R. Stettler

Monsieur H. von Arx

Monsieur l'Ambassadeur K. Jacobi, OFAEE

Monsieur l'Ambassadeur C. Sommaruga, OFAEE

Divisionnaire M. Petitpierre, UNA/DMF

RD/RV/SBL/SAL/REI/STH/BOD/RV/BRO/HI/WI/MAY/FN/DD/SPE/GO/STE/FR
WE/CRE/ER/BY

- I -

Délégation suisse

M. Pierre AUBERT	Conseiller fédéral, Chef du Département des affaires étrangères
M. Jürg ISELIN	Ambassadeur de Suisse en Autriche
M. Franz MUHEIM	Ambassadeur, Chef de la Division politique I
M. Jean-Pierre RITTER	Ambassadeur, Chef du Secrétariat politique
M. Sven MEILI	Ministre, Ambassade de Suisse à Vienne
Mlle Catherine KRIEG	Secrétariat du Chef du Département
M. Wilhelm SCHMID	Premier Secrétaire, Ambassade de Suisse à Vienne
M. Jean-Jacques de DARDEL	Stagiaire diplomatique, Ambassade de Suisse à Vienne

- II -

Délégation autrichienne

M. Willibald PAHR	Ministre des affaires étrangères d'Autriche
M. Peter JANKOWITSCH	Ambassadeur, Secrétaire général adjoint du Ministère des affaires étrangères et Chef de cabinet du Ministre
M. Georg REISCH	Ambassadeur, Chef de la Section économique
M. Werner SAUTTER	Ambassadeur d'Autriche en Suisse
M. Friedrich BAUER	Ambassadeur, Chef de la Section politique
M. Wolfgang SCHALLENBERG	Ambassadeur, Chef de la Section culturelle
M. Walter MAGRUTSCH	Ambassadeur, Chef de la Section juridique et consulaire
M. Herbert GRUBMAYR	Ministre, Chef du Service d'Europe occidentale
M. Karl PETERLIK	Ministre, Chef du Service d'infor- mation et de presse
M. Helmut TUERK	Ministre, Section du droit inter- national public

KR/zü

Le 29 octobre 1982

CONFIDENTIEL

Procès-verbal des entretiens entre M. Willibald Pahr,
Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche, et
M. Pierre Aubert, Conseiller fédéral, Chef du
Département fédéral des affaires étrangères

Vienne, 14 - 16 octobre 1982

Première séance de travail

Vienne, Ballhausplatz, le jeudi 14 octobre 1982, 15.00 h.

M. le Ministre W. Pahr (ci-après P.) salue son collègue Pierre Aubert et se réjouit de procéder avec lui à un échange de vues concernant des sujets d'actualité importants. Au chapitre des questions bilatérales, P. se propose, afin de gagner du temps, de remettre une liste d'affaires en suspens et de charger l'Ambassadeur Reisch d'en discuter directement avec ses partenaires suisses, MM. les Ambassadeurs Iselin et Muheim.

M. le Conseiller fédéral Pierre Aubert (ci-après CFA) remercie P. de ses propos de bienvenue et lui réitère tout le plaisir qu'il éprouve à cette nouvelle rencontre. La Suisse entretient des relations tout à fait privilégiées avec l'Autriche. CFA se félicite de ce que l'Autriche et la Suisse, pays neutres, voisins directs, enclavés au coeur de l'Europe, aient institutionnalisé les rencontres ministérielles sur une base annuelle, et cela depuis 1978. CFA se réjouit d'entamer un nouveau dialogue avec P. au sujet de la situation internationale qui est inquiétante.

Ce qui nous angoisse le plus, dit CFA, c'est la situation en Pologne, son influence sur la CSCE, ses répercussions sur les relations Est-Ouest (y compris les relations commerciales avec les pays de l'Est).

CFA estime qu'on pourrait passer ensuite au problème du Moyen-Orient, du Conseil de l'Europe, ainsi qu'à la question de l'Indochine.

P. qui se déclare d'accord avec cette proposition d'ordre du jour, tient toutefois à préciser que la liste des affaires bilatérales qu'il a remise à CFA constitue plutôt un catalogue de remarques qui ne devrait pas donner lieu, même au niveau des experts, à une longue discussion.

CFA : Il m'intéresserait de savoir ce que l'Autriche, très proche de la Pologne, pense de la situation dans ce pays. L'Autriche a accueilli environ 20.000 réfugiés, d'autres n'ont fait que transiter par l'Autriche. La Suisse, qui a essayé d'aider fort modestement en accueillant quelque 1.200 ressortissants polonais, est pleine d'admiration pour l'hospitalité autrichienne.

CFA demande à P. si à travers ce flux de réfugiés, l'Autriche dispose d'autres renseignements que la Suisse. La Suisse est très angoissée; elle voit l'avenir en noir car la situation en Pologne s'est encore passablement dégradée par rapport à la situation qui prévalait en février 1982, lors de la réunion de Madrid. Quelles conséquences cet état de choses aura-t-il sur la prochaine reprise des travaux à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Madrid, le 9 novembre 1982 ?

P. est d'accord de faire part de ses vues sur ce sujet, mais aimerait éviter de devoir considérer le moment présent seulement, pour mieux retracer le développement des relations Est-Ouest sur plusieurs années.

La politique de détente a connu son point culminant avec la signature de l'Acte final d'Helsinki, en 1975 : cela a eu, entre autres comme conséquence d'ouvrir une brèche dans le "rideau de fer", par le biais de réunions de familles, du passage à l'Ouest de plusieurs milliers de Juifs de l'URSS. Des idées de liberté et d'idéologie occidentale sont ainsi parvenues, du moins par petites doses, dans les pays de l'Est. Cela a donné naissance à tout un mouvement de dissidents en URSS.

Mais aujourd'hui que devons-nous constater ? Avec la fin de la politique de détente, le rideau de fer s'est à nouveau refermé. Une

- 3 -

amélioration de la situation en Pologne ne peut se concevoir que s'il y a amélioration du climat Est-Ouest. En l'état actuel des choses, plus la pression sera forte sur la Pologne, moins la libéralisation se fera jour dans ce pays. Il est impossible de prévoir pour combien de temps encore le peuple polonais restera calme. Certes, il y a des signes d'une accalmie, mais cela ne durera vraisemblablement pas.

P. se déclare conscient d'avoir ainsi brossé un tableau très pessimiste de la situation, mais il l'estime conforme à la réalité. L'URSS est sans doute très heureuse que le thème du rideau de fer soit de nos jours laissé de côté.

Quelle attitude convient-il d'adopter face à ce constat ? Capituler devant la réalité ? Non, car l'Autriche, située à la frontière entre les deux idéologies, n'appartenant à aucun bloc mais géographiquement entre les deux blocs, doit s'efforcer de restaurer une politique de détente en trouvant un modus vivendi entre la coopération et la coexistence pacifique.

Cette politique de détente, qui n'est pas synonyme d'une politique de faiblesse, est bien acceptée et comprise, également par les partis de l'opposition en Autriche. Il n'y a pas d'autre alternative pour parer au danger de guerre.

En ce qui concerne la CSCE, P. estime nécessaire de parvenir à signer un document substantiel et équilibré. Il convient de se tenir aux décisions qui ont été prises à Stockholm, le 30 août dernier, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des pays neutres et non alignés.

C'est pourquoi l'Autriche regrette la position adoptée par la délégation suisse aux consultations qui ont eu lieu à Strasbourg le 13 octobre. Dans cette enceinte, la Suisse a été la seule délégation à proposer la solution de la signature immédiate d'un document court.

P. estime qu'il est prématuré de prévoir une telle alternative à un document substantiel; il serait préférable de s'en tenir aux décisions prises à Stockholm.

CFA se déclare soucieux d'éviter toute équivoque sur ce point. La position de la Suisse peut se résumer en deux mots : bonne foi et réalisme. Ce réalisme nous oblige à admettre que la situation est très sombre. On a observé un changement fondamental de la situation internationale par rapport à la période de la signature de l'Acte final d'Helsinki en 1975. Il est réaliste de constater que l'URSS a exploité la détente. En poussant ses armements, elle a passé de puissance continentale au rang de puissance globale. Elle a procédé par étapes en occupant l'Afghanistan et en s'immisçant dans les affaires intérieures de l'Angola, du Cambodge, etc. Il est peu probable que la situation qu'elle a ainsi développée avant l'arrivée au pouvoir de l'administration Reagan n'évolue, même en cas de changement interne en URSS.

Le 9 novembre prochain à Madrid, la Suisse estime qu'une première phase des travaux aura lieu au nom de la bonne foi. Elle consistera à examiner à fond le document RM 39, à voir jusqu'à quel point on est de bonne foi dans le camp soviétique.

Si, après trois ou quatre semaines on devait s'apercevoir que la patience était trahie, qu'on n'aurait réalisé aucun progrès, alors il faudrait envisager une seconde phase des négociations, empreinte de réalisme. Cela reviendrait à admettre que les deux grandes puissances n'iront pas plus loin dans la discussion du RM 39 (que les USA ne seraient pas disposés à accepter tel quel et que l'URSS ne serait pas d'accord de signer à n'importe quel prix).

Dans cette perspective, il faudrait élaborer un document moins ambitieux qui contienne néanmoins certains points clé tels que :

- continuité du processus d'Helsinki
- équilibre entre les droits de l'homme et les mesures de confiance
- maintien des canaux de communication entre l'Est et l'Ouest durant 1983

- 5 -

Un tel document correspondrait mieux à la réalité des rapports Est-Ouest d'aujourd'hui. Quant à l'opinion publique suisse, qui est différente de l'opinion publique autrichienne (plus sensibilisée aux Etats à idéologie communiste), elle ne pardonnerait pas à son gouvernement de signer le RM 39 comme si rien ne s'était passé depuis 1979.

Ce qui est nécessaire, c'est de maintenir le processus d'Helsinki vivant et de conserver ce forum de négociations. CFA ne voit dans cette attitude aucune divergence fondamentale entre les objectifs poursuivis par l'Autriche et par la Suisse. Le réalisme va conduire à l'adoption d'un document plus ramassé et plus concentré.

P. est d'accord pour considérer comme important le fait de maintenir le processus d'Helsinki vivant malgré des considérations tactiques différentes. Cependant, à qui sert le processus d'Helsinki ? L'URSS n'a aucun intérêt à conserver cet instrument qui n'a servi, depuis 1979, qu'à farder des critiques à son endroit à la Conférence de Madrid, ainsi que durant les autres réunions dans le cadre de la CSCE.

P. se déclare convaincu que l'URSS cherche un moyen d'en finir avec le processus d'Helsinki, tout en rendant les autres responsables. C'est pourquoi il faut s'accrocher fermement à l'Acte final afin de pouvoir en dresser un bilan, le faire progresser.

L'URSS a certainement profité de la politique de détente. Mais on l'a trop longtemps laissée s'engouffrer dans chaque faille. C'est pourquoi P. salue la tendance des USA de réarmer tout en espérant que l'on parviendra à un équilibre. Par contre, on ne peut pas abandonner sans autre (parce que l'autre le fait) les obligations

qui découlent de l'Acte final d'Helsinki sans heurter les limites de sa propre crédibilité.

P. estime possible d'arriver quand même à signer un document substantiel en recourant à une autre tactique. Mais il est prématuré d'annoncer d'ores et déjà que l'on se contenterait d'un document ramassé, car cela équivaut à jouer le jeu de l'URSS. Il faut éviter que l'URSS puisse dire que ce sont les pays occidentaux qui ne veulent plus négocier.

M. l'Ambassadeur Muheim constate qu'il y a une très large concordance de vues sur trois points essentiels :

1. l'importance attachée par l'Autriche et la Suisse à la continuité du processus d'Helsinki
2. l'analyse de la situation actuelle et des risques qu'elle comporte
3. les objectifs à poursuivre, au nombre desquels il faut citer une mise en oeuvre de l'Acte final d'Helsinki aussi complète que possible

Il y a discussion, en revanche, en ce qui concerne la tactique à suivre pour atteindre ces objectifs. A Strasbourg, il y avait certes deux pôles dans les positions défendues, mais aussi toute une série de nuances entre ces deux pôles. Depuis l'interruption de la Conférence de Madrid, force est de constater une radicalisation de la position des USA et de l'URSS. Or, le RM 39, pour valable qu'il ait été il y a un an, apparaît comme trop ambitieux de nos jours parce qu'il a été rédigé avant les événements de Pologne et qu'il est décalé par rapport à la réalité de la situation politique. C'est pourquoi, tout en estimant qu'il vaut la peine de négocier pour essayer de le faire adopter, il faut déjà réfléchir, au cas où on se trouverait dans une impasse totale, à une solution de rechange qui comprendrait les trois éléments susmentionnés. Si l'URSS devait se sentir au banc des accusés, le risque qu'elle se lance dans une politique de confrontation paraît sérieux.

- 7 -

P. conteste l'opportunité des propos tenus par M. l'Ambassadeur Brunner lors d'une conférence de presse qu'il a donnée à Washington et où il aurait, selon la NZZ, utilisé l'adjectif "nicht wünschenswert" (en faisant allusion à l'adoption d'un document tel que le RM 39). Se résigner ainsi à l'avance permet à l'URSS de dire que c'est nous (l'Autriche et la Suisse) qui nous distançons du processus d'Helsinki. Il faut à tout prix maintenir notre volonté de négocier crédible. Si, plus tard, les efforts de négocier devaient échouer, alors ce serait à l'URSS d'être en mauvaise posture, car c'est elle qui aurait voulu rompre.

P. souligne qu'il lui paraît malheureux de se mettre dès maintenant en position de demandeur car il faut éviter de passer pour celui qui claque la porte. Tactiquement, il serait beaucoup plus habile d'y être contraint.

Pour conclure, P. estime que la Suisse et l'Autriche sont d'accord quant à la substance, mais qu'elles divergent quant à la tactique à suivre. Il formule l'espoir qu'un terrain d'entente sera trouvé et que les divergences constatées ne seront pas répercutées sur la place publique.

CFA constate qu'il y a accord sur le fond, mais qu'il y a peut-être une divergence de prévision.

Au sujet des propos attribués à M. l'Ambassadeur Brunner, CFA doute qu'ils soient fidèles aux vues de ce dernier, avec lequel il s'est encore entretenu le matin même. Comme chacun le sait, l'exactitude n'est pas toujours le propre des journalistes.

CFA passe au point suivant de l'ordre du jour, le Conseil de l'Europe, et commente le rapport intitulé "Le rôle futur du Conseil de l'Europe dans le cadre du processus d'unification européenne" que M. Pahr a élaboré dans le cadre d'une mission de réflexion.

- 8 -

CFA déclare partager l'avis de M. Pahr sur les points 1 (introduction), 2 (relations Conseil de l'Europe/Communauté CEE). Au sujet du dialogue politique, CFA peut se rallier aux propositions autrichiennes sous ce chapitre. Une orientation sur les thèmes abordés dans le cadre de la "coopération politique européenne" est certainement utile. Il s'agit, toutefois, de fixer à l'avance les limites de cette activité d'orientation.

CFA relève qu'il y a un point sur lequel leurs avis sont très divergents, à savoir celui des contacts du Conseil de l'Europe avec les démocraties non européennes. CFA conteste que cette démarche constitue une "fuite vers l'extérieur". CFA pense, au contraire, que cela revaloriserait le Conseil de l'Europe que d'organiser des contacts avec des Etats démocratiques dans le monde qui ne sont de toute façon guère nombreux. Cela constituerait un encouragement pour ces démocraties de persévérer dans leur modèle politique et susciterait peut-être de nouvelles vocations.

CFA rappelle qu'un certain nombre d'initiatives qu'il avait proposées durant sa présidence à l'Assemblée parlementaire et au Comité des Ministres se sont déjà réalisées. Des contacts ont été noués avec le Pacte et le Parlement andins; au mois de juin a eu lieu, à Strasbourg, un colloque sur les relations entre l'Europe et le Japon, auquel ont participé des personnalités de premier plan. Ces efforts se matérialiseront, en outre, lors de la "Conférence de Strasbourg", organisée en octobre 1983 par l'Assemblée parlementaire, à laquelle seront aussi invités les parlementaires des pays outre-mer de l'OCDE.

Ces mesures concrètes en vue de l'intensification des relations du Conseil de l'Europe avec les démocraties extra-européennes contribueront à améliorer "l'image" du Conseil de l'Europe et à faire connaître son rôle d'organisation des Etats démocratiques de l'Europe au-delà des frontières de notre continent.

- 9 -

Quant au point 4 (activités du Conseil de l'Europe), CFA affirme pouvoir se rallier entièrement aux considérations de M. Pahr relatives au programme de travail, à la réévaluation des Conventions existantes et aux conférences de ministres spécialisés.

En ce qui concerne l'organisation d'une Conférence des ministres européens responsables des droits de l'homme, la Suisse souscrit à l'idée d'une Conférence ministérielle où seraient traités les droits de l'homme, mais exprime des doutes sur l'opportunité de créer un nouveau type de conférence analogue aux autres conférences de ministres spécialisés.

A propos de la création d'un "Euro-ombudsman" en tant que garant de la protection des droits de l'homme non justiciables, la Suisse a certaines réserves en ce qui concerne l'objet et la praticabilité de cette idée.

CFA se déclare d'accord avec la proposition de M. Pahr (objet du point 5) en vue de réexaminer et réévaluer les méthodes de travail du Conseil de l'Europe, notamment à la lumière de la Résolution (76) 3.

P. remercie CFA de ses commentaires. A propos des divergences relevées quant aux contacts du Conseil de l'Europe avec l'extérieur, P. admet que la rédaction a certainement été trop forte et qu'un nouveau texte, avec une formulation "moins brutale", plus édulcorée, sera soumis à la discussion à Strasbourg, lors de la session du Comité des ministres, les 10 et 11 novembre 1982.

Néanmoins, P. considère que cette ouverture du Conseil de l'Europe vers d'autres démocraties ne doit pas constituer un but en soi. En se dispersant ainsi, le Conseil de l'Europe court le risque de n'être plus en mesure de remplir sa tâche propre, conformément aux statuts.

- 10 -

P. se dit conscient du peu d'impact que le Conseil de l'Europe a dans la communauté internationale ou à l'ONU, par exemple, où son existence passe inaperçue.

En ce qui concerne une Conférence des ministres européens responsables des droits de l'homme, M. Pahr reconnaît que la formulation n'est peut-être pas heureuse parce qu'il n'a jamais songé à une conférence permanente, mais plutôt à une conférence ad hoc. Le texte final sera donc modifié.

P. se plaît à constater que CFA et lui sont largement d'accord sur le rapport consacré au rôle futur du Conseil de l'Europe.

CFA remercie P. d'avoir élaboré ce rapport qui constitue un bon document de travail. Il répète qu'il paraîtrait utile aux membres du Conseil de l'Europe d'approfondir leurs approches de la démocratie au contact d'autres pays extra-européens.

P. juge souhaitable de se consulter d'abord plus étroitement sur une base interne au Conseil de l'Europe. La perception des valeurs communes aux 21 Etats membres n'est pas évidente; de grandes différences existent entre la Turquie et les pays scandinaves par exemple. C'est pourquoi il convient d'abord de parler une même langue, sans négliger pour autant les contacts vers l'extérieur.

P. aborde ensuite le sujet du Proche-Orient, mais ne veut en débattre qu'en termes généraux, car le Chancelier Kreisky en discutera.

Pour l'Autriche, la question du Moyen-Orient se résume en premier lieu au problème palestinien. Il n'y aura pas de paix dans cette région tant que le problème palestinien n'aura pas trouvé de solution. Le plan Reagan paraît très intéressant.

Quant aux récents événements du Liban, l'Autriche partage l'avis de presque tout le monde, à savoir que l'intervention militaire israélienne au Liban est inacceptable au même titre que l'intervention

- 11 -

vietnamienne au Cambodge. Les massacres dans les camps de Sabra et Chatila apparaissent comme d'autant plus inacceptables que les victimes avaient obtenu une garantie internationale quelques jours avant. De là, le désir de l'Autriche qu'une commission d'enquête se mette au travail. P. redoute une nouvelle vague de terreur dans les camps de Beyrouth, motivée par le désir de vengeance.

CFA demande à P. ce qu'il pense du Plan Reagan et de la Charte de Fès.

P. pense que les deux plans sont inacceptables pour Israël, mais qu'ils contiennent tous deux une base de négociation concernant l'autonomie palestinienne. Mais, actuellement, Israël ne semble pas prêt à négocier.

Cambodge

CFA interroge P. sur les chances qu'il accorde au gouvernement de coalition.

P.: Il est difficile de répondre à cette question. Il convient de laisser 6 à 12 mois au gouvernement de coalition pour faire ses preuves. Pol Pot apparaît comme le véritable chef des armées, tandis que l'influence de Sianouk croît progressivement, au point qu'il se pourrait, qu'à moyen terme, il devienne un interlocuteur valable pour le Vietnam.

Fin de la première séance de travail.

Deuxième séance de travail

Ministère des affaires étrangères, le vendredi 15 octobre, 11.45 h.

CFA souhaite que la discussion sur le Cambodge se poursuive.

- 12 -

P. rappelle qu'ayant accepté la présidence de la Conférence internationale sur le Kampuchea, il a dû s'occuper très sérieusement de cette question. Cette conférence s'est déroulée beaucoup mieux que prévu avec la participation de quelque 100 Etats, tandis que l'on pensait qu'une soixantaine seulement se sentiraient concernés.

Les principaux enseignements de cette négociation, qui n'a pas encore abouti à des résultats, proviennent du Vietnam. Le Vietnam s'efforce de montrer une certaine flexibilité vers l'extérieur. Le dialogue qu'il a accepté de nouer avec les pays de l'ASEAN en est la preuve, en dépit des réticences préliminaires propres surtout à la Thaïlande. Cette première rencontre pourrait déboucher sur des négociations sérieuses.

P. considère comme deuxième signe de flexibilité le fait que le Vietnam est désormais d'accord avec la politique de la chaise vide à l'ONU et renonce à exiger le siège du Cambodge pour Heng Samrin.

Le troisième indice d'une plus grande souplesse vietnamienne consiste à avoir accepté de discuter d'une zone de sécurité entre le Cambodge et la Thaïlande.

Dans le cadre de la Conférence sur l'Asie du Sud-Est, le Vietnam s'est également montré conciliant aussi bien en ce qui concerne l'ordre du jour (la question du Kampuchea sera discutée) que le cercle des participants.

P. rappelle qu'il a eu l'occasion à Hanoï de discuter avec son collègue M. Co Thach. Le Ministre des affaires étrangères du Vietnam, contrairement à ce que P. redoutait, a exprimé sa reconnaissance à P. de s'occuper de la question cambodgienne.

De son court séjour à Hanoï, P. a recueilli les impressions suivantes : le Vietnam n'est plus soutenu par l'URSS de la même façon que par le passé (le fardeau devient trop lourd pour Moscou en raison des autres obligations que l'URSS a contractées en Pologne, en

- 13 -

Afghanistan, etc.). L'infrastructure déficiente du Vietnam, la distance considérable entre Moscou et Hanoï sont autant de facteurs qui ont réduit, aux yeux des Soviétiques, l'importance militaire qu'ils accordaient au Vietnam.

P. a pu vérifier le bien-fondé de ses impressions lorsqu'il s'est entretenu sur ce sujet avec M. Gromyko en mai 1982.

P. est d'avis que le Vietnam essaie de se désengager progressivement du Cambodge, mais qu'un retour trop massif de ses troupes stationnées au Cambodge pourrait créer un problème de politique intérieure car, au Vietnam, la situation économique est catastrophique alors qu'au Cambodge elle s'est beaucoup améliorée.

CFA explique que c'est par le biais de l'aide humanitaire que la Suisse a été concernée par les événements qui ont déchiré l'Asie du Sud-Est. La Suisse a participé à l'effort d'entraide internationale. Elle ne peut reconnaître le régime de M. Heng Samrin, car il repose sur la présence d'une force d'occupation vietnamienne.

CFA serait heureux d'entendre les vues de P. sur la situation en Angola qui dispose d'informations intéressantes à ce sujet.

P. confirme qu'il a eu l'occasion récemment d'aborder à Vienne ce problème avec le Président portugais Eanes, qui était accompagné de son Ministre des affaires étrangères. Ces deux personnalités ont fourni à leurs interlocuteurs autrichiens des renseignements plutôt en contradiction avec ce que l'on croit généralement. Selon le chef de la diplomatie portugaise, l'Angola est un satellite de l'URSS et de Cuba. Il s'agit d'un régime non démocratique qui se réclame du marxisme, étant entendu que le marxisme à l'africaine est une notion bien différente du marxisme "orthodoxe". Les dirigeants angolais en ont assez de la présence cubaine et souhaitent se rapprocher du Portugal.

- 14 -

Le Portugal ne va pas rester insensible à ces avances, mais pour cela il est nécessaire que la situation se clarifie d'abord en Namibie et que le retrait des forces cubaines d'Angola se réalise. Le Portugal, qui considère l'Angola comme un partenaire potentiel des pays occidentaux, va s'efforcer d'instaurer avec son gouvernement, à l'instar de ce qu'il tente au Mozambique, une coopération saine et digne de l'ère post-coloniale.

M. l'Ambassadeur Ritter rappelle que les Cubains, il y a deux ans déjà, auraient bien voulu quitter l'Angola, mais à cause de la "menace sud-africaine", ils n'auraient pu le faire. Puis il fait allusion à l'entretien qu'il a eu, en juillet 1982, avec M. Nujoma. Ce dernier n'aurait pas tari d'éloges sur le travail accompli par le groupe de contact des cinq en vue de résoudre la question namibienne. L'accord serait pratiquement mûr et la présence cubaine en Angola ne serait pas considérée comme une partie intégrante de la négociation.

Les représentants angolais à Cuba, du temps où M. l'Ambassadeur Ritter y exerçait ses fonctions, ne se gênaient pas pour exprimer leur profond dédain à l'égard de l'aide reçue par les pays de l'Est et leur désir d'obtenir une aide occidentale.

P. : Les Cubains représentent pour les Angolais une charge financière, mais sont aussi la source de juteuses affaires.

Au sujet de l'Afghanistan, P. est à même de communiquer quelques informations qu'il tient de son collègue pakistanais. Quelques progrès ont été réalisés entre Kaboul et Islamabad lors des entretiens qui ont eu lieu sous l'égide de l'ONU. Le gouvernement de Kaboul disposerait d'une base plus large tandis que les nombreux groupes de résistants afghans n'ont pas encore trouvé un leader indiscuté.

- 15 -

CFA informe P. que la Suisse a accepté d'abriter des prisonniers soviétiques. Les modalités d'internement ont été réglées moyennant un accord entre l'URSS, le CICR et les résistants afghans, à condition que les délégués du CICR puissent aller à Kaboul. CFA redoute que, comme suite à l'offensive de grande envergure qui semble se dessiner du côté soviétique, la résistance afghane ne subisse de sérieux revers.

Au fur et à mesure que la guerre entre l'Iran et l'Irak se prolonge, P. estime que les espoirs d'une solution sont presque nuls. Les efforts des Etats du Golfe sont restés sans résultat. Les Etats arabes voient dans le khomeinisme, dans le fondamentalisme islamique leur pire ennemi. L'Autriche entretient des relations normales avec l'Iran et assez intenses avec l'Irak. La diplomatie iranienne a récemment dépêché à Vienne un émissaire (du rang d'ambassadeur) pour établir des contacts avec le Ministère autrichien.

CFA rappelle que la Suisse représente toujours les intérêts américains en Iran. Il signale que le Ministre des affaires étrangères de la République islamique de l'Iran a exprimé le désir d'être reçu à Berne. La rencontre a eu lieu le samedi 9 octobre. Selon le Dr Velayati, il n'y aura pas de paix possible avec l'Irak tant qu'un centimètre carré de territoire iranien sera occupé par les troupes ennemies. Le Ministre iranien a défini la politique de son pays comme étant essentiellement non alignée.


Il a évoqué le contentieux existant avec les USA, mais aussi celui avec l'URSS au sujet de l'Afghanistan et a souligné le caractère universel des relations qu'entretient l'Iran, sauf avec les gouvernements qui ne représentent pas les peuples qui les ont élus (par exemple, Israël, Kampuchea). Le Ministre des affaires étrangères se donne la peine de jouer le rôle de commis-voyageur pour corriger l'idée que se fait le monde de l'Iran. CFA estime que le Dr Velayati

- 16 -

frappera peut-être bientôt à la porte du Ministère des affaires étrangères autrichien, car il a semblé très intéressé à mieux connaître la politique des Etats neutres.

CFA questionne son collègue sur l'atmosphère qui règne présentement à l'ONU.

Selon P., le récent rapport rédigé par M. Perez de Cuellar est très méritoire, car il met clairement le doigt sur les plaies et montre que la crise de l'ONU est en réalité une crise des Etats, qui n'est pas du ressort de l'organisation universelle. Aucun Etat n'est prêt à sacrifier ses intérêts personnels au profit de l'ONU (par exemple, le conflit des Malouines, du Liban, la guerre irano-irakienne). Cela ne signifie pas pour autant que l'ONU soit inutile. L'ONU reste un forum important où les petits Etats en particulier ont l'occasion d'être écoutés.


(C. Krieg)